

**CONVENTION DE REALISATION DE TRAVAUX
PAR NOS EQUIPES DU CHANTIER D'INSERTION
CHANTIER : ENTRETIEN ESPACES VERTS
AUTOUR DU LAC DE LAVAUD
EPTB CHARENTE**

PREAMBULE :

Le CIAS de Charente Limousine mène une démarche d'insertion volontariste et pérenne.

Le Conseil Communautaire et l'ensemble des municipalités ont souhaité pouvoir bénéficier ponctuellement d'une aide apportée aux différentes communes de la communauté de communes par l'intervention des équipes de notre chantier d'insertion.

Elle sera limitée dans le temps et ne concernera pas des travaux entrant en concurrence directe avec les artisans et entreprises.

Chaque intervention fera l'objet d'une convention de service. Le coût journalier demandé correspondra aux charges et frais autres que ceux correspondant aux salaires des intervenants.

CONVENTION :

La présente convention est passée :

Entre les soussignés :

Monsieur Benoît SAVY, Président du CIAS de Charente Limousine - 8, Rue Fontaine des Jardins – 16500 CONFOLENS
autorisé par délibération du Conseil d'Administration,

d'une part,

et

Monsieur Jean-Claude GODINEAU, Président Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Fleuve Charente et de ses Affluents, dénommée ci-après « EPTB Charente », autorisé par délibération n°..... en date du

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de contractualiser les prestations effectuées par le Chantier d'Insertion pour le compte de l'EPTB Charente.

La mission du CIAS de Charente Limousine est l'entretien des terrains propriété de l'EPTB Charente autour du lac de Lavaud : défrichage et nettoyage des abords du lac, entretien paysager, plantation, lutte contre les espèces envahissantes ... Le programme d'intervention est défini en fin d'année n pour l'année n+1 et peut être ajusté en fonction des besoins ponctuels de l'EPTB Charente en accord avec le CIAS de Charente Limousine.

Article 2 : Disposition financière

Le coût journalier de mise à disposition, fixé par le Conseil d'Administration, par agent et par heure est de 10€ toutes charges comprises. L'ensemble des prestations réalisées par le CIAS de Charente Limousine pour une année sera plafonné à 10 540 € toute taxe comprise se décomposant de la façon suivante :

Total de la prestation :

Prestation Annuelle d'entretien Espaces Verts	Nombre d'heures	Tarif Horaire TTC	Prix Total TTC
Main d'œuvre	270	15 €	4 050 €
Tracteur	140	56 €	7 840 €
TOTAL PRESTATION			11 890 €
Suite aux envois des rapports annuels de la SAUR dans lequel sont répertoriés et localisés les arbres morts gênants pour la bonne gestion du barrage (dérive et formation d'obstacles), et pour toutes autres demandes	Au temps passé	15 €	

Le paiement sera facturé en une fois sur présentation d'un état récapitulatif des prestations réalisées (nombre d'heures par type de prestation ainsi que le rapport du bilan des interventions).

Les tarifs peuvent être revus en fonction des tarifs votés en conseil d'administration du CIAS de Charente Limousine. Cette nouvelle tarification fera l'objet d'un avenant à la présente convention

Article 3 : Durée de la convention

La convention est effective à compter du 1^{er} Janvier 2026, pour une durée de 5 ans.

Article 4 : Résiliation

L'EPTB Charente pourra décider de ne plus recourir aux services facturés par le CIAS de Charente Limousine à condition d'en informer préalablement celui-ci par lettre recommandée avec un préavis de 6 mois.

De la même manière, le CIAS de Charente Limousine pourra cesser de fournir ses services au EPTB Charente dans les mêmes conditions.

Article 5 : Litiges

En cas de litige soulevé par l'exécution des clauses de la présente convention, la juridiction compétente sera le Tribunal Administratif de Poitiers. L'EPTB Charente pourra décider de ne plus recourir aux services facturés par le CIAS de Charente Limousine à condition d'en informer préalablement celui-ci par lettre recommandée avec un préavis d'un mois.

De la même manière, le CIAS de Charente Limousine pourra cesser de fournir ses services à l'EPTB Charente dans les mêmes conditions.

Article 6 : Enregistrement

La présente convention est dispensée des formalités d'enregistrement et de timbres.

Fait à Confolens le ,

Le Président
De l'Etablissement Public Territorial de Bassin de Charente
et de ses Affluents

Le Président
du CIAS de Charente Limousine

Jean-Claude GODINEAU

Benoit SAVY

PROJET CONVENTION